



Jeudi 06 décembre 2012 de 9h30 à 12h30 à la salle des fêtes de Pléven

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

Invités : 75	Organismes	Présents : 30	Excusés : 45
<u>27</u>	<u>Elus</u>	<u>9</u>	<u>18</u>
BARON Daniel	Président de la CLE et Vice-Président du SMAP	X	
BERHAULT Gilles	Conseiller municipal de Rouillac		X
BESNARD Prosper <i>Pouvoir à D. BARON</i>	Vice-Président de la CLE et Président du SMAP		X
BLANCHARD Henri	Maire de Pléven		X
CADE Jean-Luc	Elu au Syndicat Mixte Arguenon-Maritime		X
CARFANTAN Joseph	Vice-Président de Lamballe Communauté		X
CHESNAIS Sébastien	Maire-Adjoint de Pluduno		X
COUELLAN Jean-Luc	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin		X
DENIS Nathalie	Conseillère communautaire – Com. Com Pays de Plélan et Maire de St Michel de Plélan	X	
FABLET Michel	Vice-Président de la Communauté de Communes du Mené		X
GESBERT Maryse	Conseillère municipale de Plorec sur Arguenon	X	
HAMON Daniel <i>Pouvoir à M. ROCHEFORT</i>	Maire de Jugon Les Lacs		X
JAN Alain	1 ^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Plancoët-Val d'Arguenon	X	
JOUAN Michel	Maire-Adjoint de Plénée-Jugon		X
LABBE Alain	Maire-Adjoint de Bourseul		X
LE DISSEZ Viviane	Maire de Plancoët		X
LEBRETON Jérôme	Maire de Trédias		X
MELET Franck <i>Pouvoir à A. JAN</i>	Président du Syndicat Mixte du bassin versant du lac de Jugon	X	
MESLAY Philippe	Conseiller général du canton de Plancoët		X
RAMARD Dominique	Conseiller régional- Président de la Commission Environnement		X
RAOULT Loïc	Vice-président du Conseil Général des Côtes d'Armor		X
REGNAULT René	Vice-Président de la CODI		X
ROCHEFORT Michel	Vice-Président de la Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye	X	
ROUXEL Fred	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon	X	
ROYAN Daniel	Vice-Président de la CLE et Conseiller municipal St Cast le Guildo	X	
TILLON Marie-Reine	Conseillère générale du canton de Matignon	X	
VASPART Michel	Conseiller général du canton de Dinan-Est		X
<u>16</u>	<u>Usagers</u>	<u>6</u>	<u>10</u>
BINET Cédric	Représentant Chambre d'Agriculture 22	X	
BLANCHARD Pascal	Représentant Section Régionale Conchyliculture Bretagne Nord		X
COUDRAY Alain	Représentant Comité Régional de la Pêche Maritime		X
DE LAUNAY Gilles	Association des Propriétaires Fonciers des Côtes d'Armor		X
DUBOIS Jean-René	Président association « Riverains de l'Arguenon de Plancoët »		X
EMBERSON Claire	Association Défense Site de Lancieux et Baie de Beaussais		X
GAUTHIER Joseph	Représentant Fédération Coopératives Agricoles 22	X	
GROUAZEL Jean-Pierre	Représentant Chambre d'Agriculture 22		X
GUEGUEN Pierrick	Représentant FDSEA 22	X	
GUEGUENIAT Pierre	Association « Eaux et Rivières de Bretagne »	X	
JEGU Hubert	Représentant Fédérations de Pêche de Bretagne	X	
NOEL Louis	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor		X
MELOU Jean-Louis	Association « Force Ouvrière des Consommateurs »	X	
THOMAS Thierry	Confédération Paysanne		X
TIENGOU Alain	Elu Chambre d'Agriculture 22		X
VERVEL Catherine	Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor		X

<u>10</u>	<u>Administrations</u>	<u>3</u>	<u>7</u>
DIRECTEUR	Direction Régionale de l'Environnement de la Région Centre		X
DIRECTEUR	Direction Départementale des Territoires et de la Mer		X
FEUNTEUN Eric	Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle CRESCO		X
HUS Pascal <i>Pouvoir à M.C NIHOUL (AELB)</i>	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - ONEMA		X
LE BEC C. / ROLLET C.	Représentant le directeur de l'IFREMER		X X
COLL Thibault	Représentant le Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Bretagne - DREAL	X	
NIHOUL Marie-Claude	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X	
SALAUN Daniel <i>Représenté et pouvoir à J.P TURGIE (DDTM 22)</i>	Représentant M. Préfet Côtes d'Armor MISE	X	
SOUS-PREFET	Dinan		X
<u>4</u>	<u>Personnes associées aux travaux du bureau de CLE</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
BERHAULT Yvon	Vice-Président du SMAP		X
DELDICQUE Matthieu	Conseil Régional – Service Politique de l'Eau		X
LIDOU Françoise	Conseil Général 22 – Direction de l'Environnement	X	
RAFFRAY Michel	Vice-Président du SMAP-	X	
<u>12</u>	<u>Invités</u>	<u>7</u>	<u>5</u>
BESNARD Alain	Coordonnateur de l'inventaire zones humides/cours d'eau du Pays de Plélan et Maire de La Landec	X	
CHAPRON Frédéric	Maire de St Maudez		X
DESBOIS Michel	Maire de St Méloir des Bois		X
ELEDJAM Michel	Coordinateur bassin versant Baie de la Fresnaye-CdCMatignon	X	
IBAGNE Didier	Maire de Trébédan		X
LAURENT Xavier	Association Cœur Emeraude	X	
LE CALVEZ Servane	Chargée de mission – Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor	X	
LE METAYER Michel	Maire de Languédias		X
MEUNIER Camille	Chargée de mission SCOT du Pays de Dinan		X
MIRIEL Didier	Maire de Plélan le Petit	X	
RICHARD Philippe	Sous-préfecture de Dinan – Service urbanisme	X	
VILT Gérard	Président Communauté de Communes Pays de Matignon	X	
<u>3</u>	<u>Presse</u>	<u>0</u>	<u>3</u>
	Télégramme		X
ALLIN Bernard	Petit Bleu		X
MAYMIL Jean	Ouest-France		X
<u>3</u>	<u>Equipe du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre</u>	<u>3</u>	<u>0</u>
COMMEUREUC Karine	SMAP – Secrétaire comptable SAGE - bassin versant de l'Arguenon	X	
SHIOKKOS Yann	SMAP - Technicien SAGE – bassin versant de l'Arguenon	X	
TOQUET Marie-Christine	SMAP - Coordinatrice SAGE - bassin versant de l'Arguenon	X	

Ordre du jour :

- ❖ Présentation par les maîtres d'ouvrages pour approbation des inventaires des zones humides-cours d'eau (sous réserve de validation préalable par les conseils municipaux) de :
 - La commune d'Aucaleuc,
 - 7 communes de la Communauté de Communes du Pays de Plélan (La Landec, Languédias, Plélan le Petit, St Maudez, St Méloir des Bois, St Michel de Plélan et Trébédan),
- ❖ Présentation pour approbation, par la Communauté de Communes du Pays de Matignon, de la charte de territoire algues vertes 2013-2015 de la baie de la Fresnaye et autorisation de signature de cette charte par le Président de la CLE,
- ❖ Présentation pour approbation des programmes 2013 du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye et du bassin versant de l'Arguenon,
- ❖ Présentation par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des grands enjeux du futur SDAGE 2016-2021.

Le Président de la CLE fait l'appel et accueille 2 nouveaux membres de CLE (cf arrêté préfectoral du 30 novembre 2012) :

- Jean-Luc CADE : Elu du Syndicat Mixte Arguenon-Maritime en remplacement d'Arnaud LE NAY
- Nathalie DENIS : Conseillère communautaire Communauté de Communes du Pays de Plélan et Maire de St-Michel-de-Plélan en remplacement de Marie-Rose BONENFANT.

Présentation par les maîtres d'ouvrages pour approbation des inventaires des zones humides-cours d'eau (sous réserve de validation préalable par les conseils municipaux) de :

- La commune d'Aucaleuc,
- 7 communes de la Communauté de Communes du Pays de Plélan (La Landec, Languédias, Plélan le Petit, St Maudez, St Méloir des Bois, St Michel de Plélan et Trébédan),

M. Daniel BARON, Président de la CLE rappelle que les inventaires zones humides et cours d'eau sont réalisés sous la responsabilité des communes et des communautés de communes si les collectivités le souhaitent. Le Maire désigne un groupe communal qui a la connaissance du terrain, chargé d'examiner et de fiabiliser l'inventaire terrain effectué par le prestataire. Le Président de la communauté de communes désigne un groupe intercommunal qui examine et valide les inventaires communaux afin de garantir leur cohérence à l'échelle du territoire. Le travail de recensement peut faire l'objet de vérifications, échanges ou contrôles au sein de ces groupes de travail avec, si nécessaire des déplacements sur le terrain. A l'issue de ce travail, chaque conseil municipal valide ensuite cet inventaire, préalablement à une présentation en Commission Locale de l'Eau pour validation.

Si les inventaires présentés en CLE s'avèrent incomplets par rapport au cahier des charges, le Président de la CLE proposera à la CLE de prendre acte sans validation. La validation de la CLE conditionne l'octroi des subventions par l'Agence de l'Eau.

La commune d'Aucaleuc, ayant eu des remarques supplémentaires après la consultation publique, n'a pas validé l'inventaire en Conseil Municipal, et demandera le passage en CLE début 2013.

M. Alain BESNARD, Maire de La Landec et Coordonnateur des inventaires zones humides-cours d'eau pour la communauté de communes du Pays de Plélan, fait le point sur la concertation effectuée au niveau des groupes communaux et intercommunaux, indique la validation par les municipalités de La Landec, Languédias, Plélan le Petit, St Maudez, St Méloir des Bois, St Michel de Plélan et Trébédan. A ce jour, les municipalités de Languédias et Saint Méloir des Bois n'ont pas réalisé cette validation. Il demande officiellement l'avis et la validation de la CLE.

A l'échelle de la Communauté de Communes

Surface inventoriée : 6917 ha
Surface Agricole Utile : 4297 ha
Enveloppe de référence : 1740 ha

Surface en zone humide : 957 ha
= 13.8% du territoire inventorié
Surface zone humide en SAU : 342

Linéaire de Cours d'Eau IGN : 51 km
Linéaire recensé en plus : 36 km

**CARTE AGREGEANT LES
INVENTAIRES ZONES HUMIDES
ET COURS D'EAU**

**réalisés sous la maîtrise
d'ouvrage de la CdC du Pays de
Plélan, pour les communes de :**



**LA LANDEC
LANGUEDIAS
PLELAN-LE-PETIT
SAINT-MAUDEZ
SAINT-MELOIR-DES-BOIS
SAINT-MICHEL-DE-PLELAN
TREBEDAN**

Réalisation : SMAP/SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye 2012 - 05/12/12 - Source : Eléments transmis par les communes, communautés de communes et prestataires

- Remarque de Joseph GAUTHIER- Fédération des Coopératives en accord avec Alain TIENGOU-Elu Chambre d'Agriculture : il n'est pas pertinent d'effectuer un inventaire précis, si la Police de l'eau – ONEMA estime qu'il est possible de revenir dessus.
Mme NIHOUL (AELB) précise que l'inventaire ne peut pas être aussi précis et exhaustif qu'un dossier Police de l'Eau, mais qu'il est important de localiser les zones humides pour prendre en compte en amont les éventuels projets, par exemple d'urbanisme.
- Remarque de Mr TURGIE (DDTM) : les plans d'eau doivent par définition être exclus de la carte des zones humides. La proposition du Président de CLE est de vérifier ce point, de les ôter le cas échéant, mais ne pas perdre de vue qu'il est important de ne pas oublier les plans d'eau et donc conserver à part cette couche d'information.

L'équipe technique du SAGE a demandé par écrit à Daniel SALAUN de la DDTM/MISE des précisions sur l'intégration des plans d'eau dans les données d'inventaires fournies aux communes pour leur intégration aux PLU.

Réponse écrite de Benjamin Charles, référent zones humides de la DDTM :

« Afin d'adapter au mieux le règlement du PLU à l'occupation des sols, le zonage des zones humides, le tracé des cours d'eau, les plans d'eau figurent dans le PLU. Donc ils peuvent être sur une même couche ou sur trois couches séparées. »

Les plans d'eau seront donc transmis aux communes au même titre que les zones humides, mais seront exclus des statistiques et graphiques (les fiches de synthèses présentées en CLE) pour ne pas fausser les données et permettre la comparaison entre communes.

Le Président de la CLE propose à la CLE de valider les inventaires zones humides-cours d'eau des communes de La Landec, Languédias, Plélan le Petit, St Maudez, St Méloir des Bois, St Michel de Plélan et Trébédan, sous réserve de la validation des conseils municipaux de Languédias et Saint Méloir des Bois. Après passage au vote, l'assemblée vote favorablement, à part une abstention.

Présentation pour approbation, par la Communauté de Communes du Pays de Matignon, de la charte de territoire algues vertes 2013-2015 de la baie de la Fresnaye et autorisation de signature de cette charte par le Président de la CLE.

M. Gérard VILT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, rappelle que la Communauté de communes a été mandatée par la Commission Locale de l'Eau pour porter au titre du SAGE l'élaboration du projet.

Fin 2011, un projet a été adressé à M. le Préfet de Région.

Suite à un avis réservé du comité scientifique, le projet a été repris en régie, il a été validé par la CLE du 12/07/2012, puis déposé en Préfecture de Région fin juillet 2012. Un accord de principe des partenaires financiers a été rendu début octobre, il a été suivi d'une réunion médiatique fin novembre à Hénanbihen pour officialiser l'accord politique sur la charte de territoire algues vertes de la baie de la Fresnaye 2013-2015. Sa signature pourrait avoir lieu fin 2012-début 2013 et lancerait le démarrage des actions prévues sur 3 ans jusqu'à fin 2015.

M.VILT et Michel ELEDJAM, coordinateur du bassin versant de la Fresnaye présentent ensuite le contenu de la charte de territoire à partir du diaporama ci-joint: objectifs 2015 par grand type d'actions, suivi annuel de la mise en œuvre 2013-2015, schéma de la procédure d'évaluation et de passage éventuel en Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE), convention-cadre relative aux diagnostics et accompagnements individuels des agriculteurs, plan financier du projet de territoire. Le montant total est de 7 958 380 € pour 5 582 560 € subventionnés par l'Etat, la Région, le Conseil Général²², l'Agence de l'Eau, et pour 1 776 120 € à la charge de la profession agricole (exploitations/ETA/CUMA/Chambre d'Agriculture), 554 700€ restant à la charge de la Communauté de communes du Pays de Matignon et autres EPCI.

Le Président de la CLE propose à la CLE l'approbation de la charte de territoire algues vertes 2013-2015 de la baie de la Fresnaye et de l'autoriser à la signer. Après passage au vote, l'assemblée vote favorablement à l'unanimité.

Présentation pour approbation des programmes 2013 du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye et du bassin versant de l'Arguenon,

A partir des diaporamas ci-joints, Marie-Christine TOQUET, animatrice du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye et coordinatrice des actions sur le bassin versant de l'Arguenon présente les programmes prévisionnels 2013. Les projets de programmes SAGE et Bassin versant 2013 ont été adressés en octobre et présentés pour avis en novembre aux partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général, Etat.

PROJET de PROGRAMME 2013 du SAGE ARGUENON-BAIE DE LA FRESNAYE : L'année 2013 sera consacrée à la poursuite de la rédaction du projet de SAGE et à son expertise juridique. Le projet de SAGE sera ensuite soumis à consultation du Préfet, des collectivités territoriales du SAGE, du Comité de bassin Loire-Bretagne, du Conseil Régional, du Conseil Général, des Chambres consulaires... Puis, une enquête publique aura lieu. L'approbation finale des documents du SAGE par la CLE est prévue fin 2013. Coût estimatif : 259 000€ TTC.

PROJET de PROGRAMME 2013 du BASSIN VERSANT de l'ARGUENON :

Le coût estimatif 2013 est de 948 000 € TTC, se répartissant pour

-25% pour les actions agricoles, auprès des communes, écoles, particuliers, suivi de la qualité de l'eau, menées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre,

-59% pour les travaux Breizh Bocage, menés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Plancoët-Val d'Arguenon pour le bassin versant aval (retenue à la mer) et sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du bassin versant du Lac de Jugon pour le bassin versant amont (source de l'Arguenon à la retenue),

-16% pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et milieux aquatiques, menés par le Syndicat mixte du bassin versant du Lac de Jugon pour le compte des communautés de communes :

Arguenon-Hunaudaye, Pays de Du Guesclin, Pays de Plélan et Plancoët-Val d'Arguenon (cf convention de prestations de services 2011-2015 entre CdC Plancoët-Val d'Arguenon et SMBVLJ).

Des problèmes de financement des programmes Breizh Bocage prévus pour l'année 2013 pour le bassin versant de l'Arguenon sont évoqués. Le Président de la CLE adressera un courrier à ce sujet à M. Le Préfet de Région, avec copie aux services instructeurs pour rappeler que

- Pour reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, les financements du programme Breizh Bocage sur le bassin versant de l'Arguenon sont nécessaires.
- la lutte contre l'érosion des sols traduit la volonté politique de la CLE d'assurer :
 - la lutte contre l'eutrophisation des retenues et du littoral,
 - la pérennité de la production d'eau potable en quantité et en qualité, notamment au niveau de la retenue départementale de l'Arguenon,
 - l'amélioration de la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Président de la CLE, les membres de la CLE émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le programme prévisionnel annuel 2013 du SAGE Arguenon-Fresnaye et le programme prévisionnel annuel 2013 du bassin versant de l'Arguenon.

Présentation par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des grands enjeux du futur SDAGE 2016-2021

La réflexion sur les principaux problèmes pour l'eau et les milieux aquatiques à régler sur le bassin Loire-Bretagne est une étape de l'élaboration du futur SDAGE pour les années 2016 à 2021. Une consultation du public est prévue jusqu'au 30 avril 2013

► Sur les grands enjeux de l'eau (= les questions importantes)

- **Qualité des eaux** : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

- **Milieux aquatiques** : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

- **Quantité d'eau** : Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

- **Gouvernance** : Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace.

► Les pistes d'actions pour y arriver:

- **Qualité des eaux** : Pollutions diffuses, pollutions ponctuelles, substances dangereuses, contaminations microbiologiques.

- **Milieux aquatiques** : Ne plus dégrader et restaurer, biodiversité, connaître et sensibiliser.

- **Quantité d'eau** : Changement climatique, prélèvements, inondations.

- **S'organiser ensemble** : Sage, planification et action, Maîtrise d'ouvrage, Eau et politiques sectorielles, Articulation entre directives, Partage de la connaissance, Sensibiliser et associer, Hiérarchiser les priorités.

Pour participer à cette consultation, chacun peut à partir des documents distribués en séance, adresser une contribution au président du comité de bassin, répondre en ligne au questionnaire,... La CLE devra émettre un avis avant le 30 avril 2013.

Prochaine réunion de la CLE le 20/12/2012 matin à la salle des fêtes de Pléven sur l'état d'avancement de la rédaction des documents du SAGE